# Bon de réservation pour professionnels
# Emplacement au Vide grenier du Comité des Fêtes
# Dimanche 24 Mai 2026 à Chanteuges

● L'installation des stands entre 6h et 9h. Ouverture au public de 8h à 18h.
● Chaque participant doit s'inscrire à l'aide de ce formulaire au CDF
Par mail ou adresse postale :

**<u>Plus d'information</u>** : Comité des fêtes, place de canteugheol 43300 CHANTEUGES.
Tel ; 06 18 75 55 93 Mr CUBIZOLLES Christian Mail. **lavialle43@gmail.com**

● **1€ le mètre linéaire**

À conserver

✂:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- : :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-  :- :- - :- :- :- :- :- :- :- ✂

Bon de réservation d'un emplacement au Vide grenier du Comité des Fêtes du 24 Mai 2026 de 6h à 18h à Chanteuges

NOM :……………………………………………… Prénom :………………………………………….. Adresse :…………………………………………………………………………………………… Téléphone :……………………………E-Mail :……………………………………………………….

Réserve un emplacement de □ 3 □ 6 ou □ 9 mètres linéaires maximum…. X 1€ = ………… €
Payé en espèces □ par chèque (à l'ordre du Comité des fêtes)

□ **<u>Déclaration sur l'honneur</u>** :
Je soussigné, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant(e), de participer au maximum à 2 manifestations de même nature (Vide grenier) au cours de l'année civile et que tous les objets mis en vente lors de la manifestation à Chanteuges ne sont pas d'origine douteuse.
Je décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation, ceux-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.

***Je m'engage à respecter le règlement. (Règlement en annexe)***

Signature obligatoire

ANNEXE RÈGLEMENT :
● 6h : accueil des exposants, installation des stands sur les emplacements attribués
● 8h ouverture de la buvette : boissons chaudes et fraîches.
● 8h : ouverture du Vide grenier au public
● 18h : fermeture du Vide grenier, nettoyage des emplacements et dépôts des déchets à l'endroit désigné à cet effet
● Chaque participant est responsable de son stand, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
● Chaque exposant doit respecter les règles qui régissent un vide grenier. A savoir entre autres : vente d'objets personnels et usagés.
● ATTENTION !!! Si vous ne vous présentez pas avant 8h30 et que vous ne contactez pas les organisateurs, votre emplacement pourrait être attribué à un autre exposant.
● Aucune voiture ne sera autorisée à entrer dans l'enceinte du vide grenier de 8h30 à 18h. Le démontage des stands ne doit pas être effectué avant 18h pour des raisons de sécurité et de respect envers le public et les autres exposants.
● Chaque exposant devra appliquer les règles sanitaires en vigueur au 26 Mai 2026.
● Les organisateurs sont à votre écoute à la buvette toute la journée